Communauté de Communes Pays d'Opale

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de zonage

Pays de Licques - plan 1/2

Communes de Alembon, Bainghen, Herbinghen, Hocquinghen, Licques et Sanghen

Echelle 1/7 500

PRECU à la Sous-Préf. : -1 km

4. **Traduction réglementaire graphique**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire En date du : 26 septembre 2019

Légende : ••••••• Limites de zones

Zones urbaines :
- UA : Zone urbaine correspondant aux centres ville de Guînes, Andres Licques et Hardinghen
- UB : Zone urbaine correspondant aux centre-bourgs des villages
- UD : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements publics de Guînes
- UH : secteur urbain réservé aux équipements publics
- UE / UEs : Zone urbaine à vocation économique / UEt : zone d'Eurotunnel
- UJ : Zone urbaine mixte, à vocation industrielle
- UT : Zone urbaine sur laquelle est implantée une activité touristique

Zones à urbaniser :
- 1AU : Zone d'urbanisation future, de court terme soumise à OAP "aménagement"
- 1AUe/1AUes : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités soumise à OAP "aménagement"
- 1AUh : Zone d'urbanisation future, à vocation d'équipements publics

Zones agricoles :
- A : Zone agricole
- Ac : Sous-secteur réservé aux carrières
- Ae : Sous-secteur sur lequel est implantée une construction à vocation économique
- As : Sous-secteur à caractère sensible
- At : Sous-secteur à vocation touristique

Zones naturelles :
- N : Zone naturelle
- Ne : Sous-secteur sur lequel est implantée une construction à vocation économique
- Nh : Sous-secteur sur lequel des habitations légères de loisirs sont implantées
- Ns : Sous-secteur à caractère sensible (ZNIEFF, Natura 2000, ENS)
- Nt : Sous-secteur à vocation touristique
- Nv : Sous-secteur, secteur naturel en fond de vallon

Localisation d'un captage en eau potable

Construction existante identifiée au plan cadastral (dont le changement de destination est autorisé)

Bâti léger existant identifié au plan cadastral

Maisons récemment construites ou en cours

Bâtis agricoles ou d'activité récemment construits

Permis de construire et Certificat d'urbanisme (B) délivrés positifs

Exploitation agricole soumise au régime sanitaire départemental (R.S.D.)

Installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

Cimetière — Retrait / Loi Barnier - dossiers Amendement Dupond

Périmètre P.A.P.A.G. , au titre de l'article L 151-41 5° du Code de l'Urbanisme

Servitude de mixité sociale, au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme

Secteur de zone de préemption des baux commerciaux et interdiction de changement de destination des commerces

Secteur concerné par une OAP "densité" — Secteur urbain concerné par une OAP "Aménagement"

Secteurs à risque minier, PPRM du Boulonnais (Source de la donnée : cartographie DDTM 62 de superposition d'aléa et d'enjeux)
- Puits de mine matérialisé ou non, associé à un aléa d'effondrement moyen
- Puits de mine matérialisé ou non, associé à un aléa d'effondrement faible

zone d'aléa d'effondrement localisé moyen, lié à la présence de puits de mines

Cavités souterraines :

Par mesure préventive vis-à-vis de la présence de cavités, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Secteur à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :
- Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Hem approuvé le 7 décembre 2009 (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)
- Secteurs concernés par l'atlas inondation issus du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée du Wimereux, prescrit le 30 août 2010 (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)
- Secteurs concernés par une Zone Inondée Constatée (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)

Axe de ruissellement identifié

Retrait / gonflement des argiles :

Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait gonflement des sols argileux.

Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Repérage du patrimoine naturel au titre de l'article L 151-19° du Code de l'Urbanisme :

Les Monuments Historiques : Classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques — Repéré par l'architecte des Bâtiments de France

Les édifices religieux : Eglise, chapelle — Calvaire, oratoire, croix pèlerine

Le patrimoine privé

NORD

Repérage des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R 151-11 du Code de l'Urbanisme :

Repérage du patrimoine naturel au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme :
- Les haies
- Les arbres remarquables
- Les alignements d'arbres
- Les mares
- Les fossés
- Les tilleurs
- Les espaces verts et espaces naturels
- Les unités de boisement
- Les cônes de vue à préserver

Emplacements réservés au titre de l'article L 151-41 5° du Code de l'Urbanisme :

Tableau des surfaces

Numéro du plan	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
PAYS DE LICQUES			
1.1	**Licques** - Création d'une aire de jeux et réhabilitation d'une aire humide	15 000m²	Commune de Alembon
1.2	**Bainghen** - Réserve pour voirie	1 214 m²	Commune de Bainghen
2.1	**Bainghen** - Réserve pour défense incendie	315 m²	Commune de Bainghen
2.2	**Hocquinghen** - Aménagement d'une aire pétanque sécurisée	300 m²	Commune de Hocquinghen
2.3	**Licques** - Extension du cimetière, hameau d'Ecoliers	1 500 m²	Commune de Licques
2.4	**Sanghen** - Extension du cimetière	1 000 m²	Commune de Sanghen
2.5	**Sanghen** - Aménagement d'un parking devant la mairie	400 m²	Commune de Sanghen
PAYS DE GUINES			
3.1	**Guînes** - Extension du cimetière, terrain multisports et aire de stationnement	2 000 m²	Commune de Bouvelinghen
3.2	**Coffiers** - Hangar municipal	180 m²	Commune de Coffiers
3.3	**Coffiers** - Extension de la station de relevée d'eau réalisation d'un hangar	100 m²	Commune de Coffiers
3.4	**Coffiers** - Création d'une station d'épuration	26 750 m²	Sr de la Région d'Hardinghen
3.5	**Hardinghen** - Extension du cimetière, aire de jeux multisports	2 000 m²	Commune de Hardinghen
3.6	**Journelles** - Création d'un dispositif de sécurité	20 m²	Commune de Hardinghen
3.7	**Hardinghen** - Création d'une zone d'eaux à la zone de développement	180 m²	Commune de Hardinghen
3.8	**Hardinghen** - Réaménagement de voirie, présentoir	230 m²	Commune de Hardinghen
3.9	**Hardinghen** - Extension du cimetière	1 000 m²	Commune de Hardinghen
3.10	**Hardinghen** - Extension de la station d'épuration	1 000 m²	Commune de Hardinghen
3.11	**Hardinghen** - Extension du cimetière	700 m²	Commune de Hardinghen
3.12	**Hardinghen** - Equipement et installations sportives	11 380 m²	Commune de Hardinghen
PAYS DE LUMBRES			
4.1	**Brêmes** - Extension du cimetière	2 000 m²	Commune de Brêmes
4.2	**Brêmes** - Aménagement d'un espace environnemental sud	2 000 m²	Commune de Brêmes
4.3	**Brêmes** - Aménagement d'une aire de stationnement	2 700 m²	Commune de Brêmes
4.4	**Brêmes** - Aménagement d'un cheminement piéton	2 170 m²	Commune de Brêmes
4.5	**Brêmes** - Aménagement des abords	300 m²	Commune de Brêmes
4.6	**Brêmes** - Aménagement d'une réserve incendie	300 m²	Commune de Brêmes

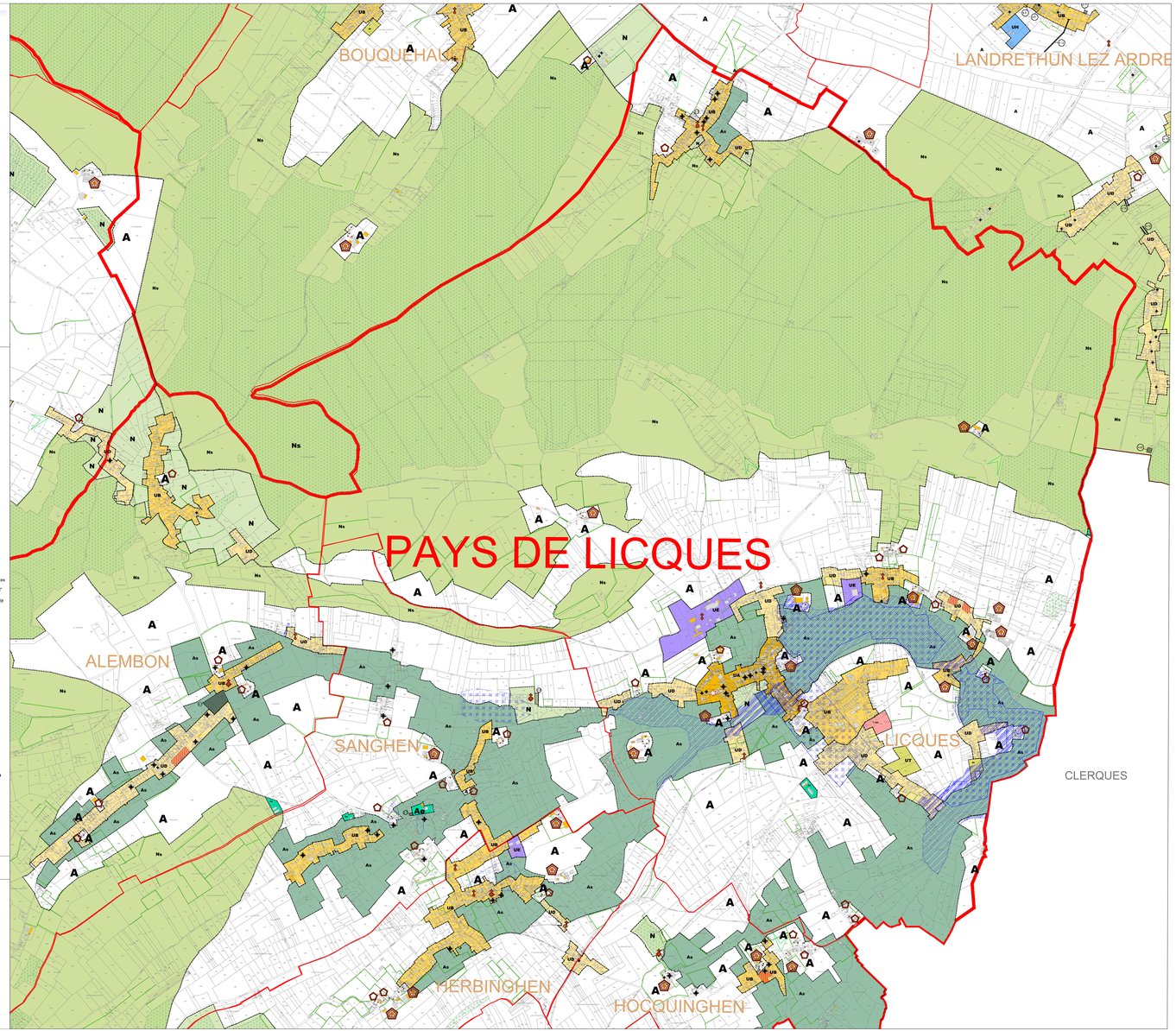

Extrait du plan de zonage : centre de LICQUES

Echelle 1/5 000

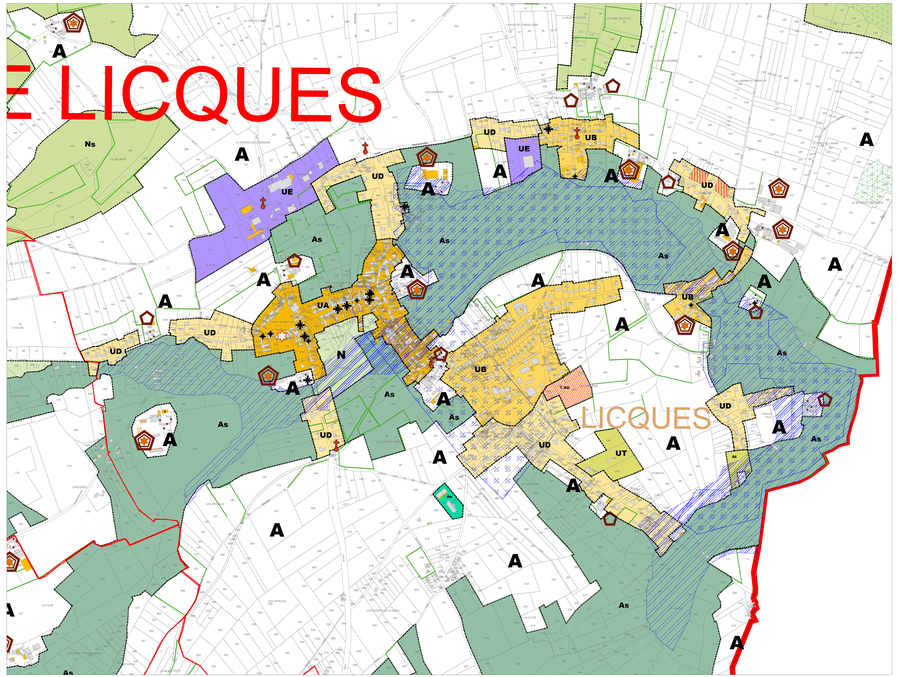

Communauté de Communes Pays d'Opale

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de zonage

Pays de Licques - plan 2/2

Communes de Alembon, Bainghen, Herbinghen, Hocquinghen, Licques et Sanghen

Echelle 1/7 500

REÇU à la Sous-Préfecture de CALAIS
- 4 OCT. 2019

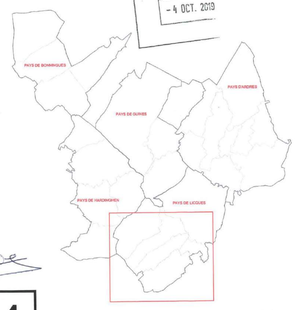

4. Traduction réglementaire graphique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
En date du 26 septembre 2019

Légende : Limites de zones

Zones urbaines :
- UA : Zone urbaine correspondant aux centres ville de Guînes, Ardres Licques et Hardinghen
- UB : Zone urbaine correspondant aux centre-bourgs des villages
- UD : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UDm : Sous-secteur de UD, correspondant au marais de Guînes
- UH : secteur urbain réservé aux équipements publics
- UE / UEs : Zone urbaine à vocation économique / UEt : zone d'Eurotunnel
- UJ : Zone urbaine mixte, à vocation industrielle
- UT : Zone urbaine sur laquelle est implantée une activité touristique

Zones à urbaniser :
- 1AU : Zone d'urbanisation future, de court terme soumise à OAP "aménagement"
- 1AUe/1AUes : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités soumise à OAP "aménagement"
- 1AUh : Zone d'urbanisation future, à vocation d'équipements publics

Zones agricoles :
- A : Zone agricole
- Ac: Sous-secteur réservé aux carrières
- Ae : Sous-secteur sur lequel est implantée une construction à vocation économique
- As: Sous-secteur à caractère sensible
- At : Sous-secteur à vocation touristique

Zones naturelles :
- N : Zone naturelle
- Ne : Sous-secteur sur lequel est implantée une construction à vocation économique
- Nhl : Sous-secteur sur lequel des habitations légères de loisirs sont implantées
- Ns : Sous-secteur à caractère sensible (ZNIEFF, Natura 2000, ENS)
- Nt : Sous-secteur à vocation touristique
- Nv : Sous-secteur, secteur naturel en fond de vallon

- Localisation d'un captage en eau potable
- Construction existante identifiée au plan cadastral (dont le changement de destination est autorisé)
- Bâti léger existant identifié au plan cadastral
- Maisons récemment construites ou en cours
- Bâtis agricoles ou d'activité récemment construits
- Permis de construire et Certificat d'urbanisme (B) délivrés positifs
- Exploitation agricole soumise au régime sanitaire départemental (R.S.D.)
- Installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)
- Cimetière
- Retrait / Loi Barnier - dossiers Amendement Dupond
- Périmètre P.A.P.A.G. , au titre de l'article L 151-41-5° du Code de l'Urbanisme
- Servitude de mixité sociale, au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de zone de préemption des baux commerciaux et interdiction de changement de destination des commerces
- Secteur concerné par une OAP "densité"
- Secteur urbain concerné par une OAP "Aménagement"

Secteurs à risque minier, PPRM du Boulonnais (Source de la donnée : cartographie DDTM 62 de superposition d'aléa et d'enjeu) :
- Puits de mine matérialisé ou non, associé à un aléa d'effondrement moyen
- Puits de mine matérialisé ou non, associé à un aléa d'effondrement faible
- zone d'aléa d'effondrement localisé moyen, lié à la présence de puits de mines

Cavités souterraines :

Par mesure préventive vis-à-vis de la présence de cavités, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Secteur à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :
- Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Hem approuvé le 7 décembre 2009 (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)
- Secteurs concernés par l'aléa inondation issus du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée du Wimereux, prescrit le 30 août 2010 (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)
- Secteurs concernés par une Zone Inondée Constatée (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)
- Axe de ruissellement identifié

Retrait / gonflement des argiles :

Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Repérage du patrimoine naturel au titre de l'article L 151-19° du Code de l'Urbanisme :

Les Monuments Historiques :
- Classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques
- Repéré par l'architecte des Bâtiments de France

Les édifices religieux :
- Eglise, chapelle
- Calvaire, oratoire, croix pélerine

Le patrimoine privé :

NORD

Repérage des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R 151-11 du Code de l'Urbanisme :

Repérage du patrimoine naturel au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme :
- Les haies
- Les arbres remarquables
- Les alignements d'arbres
- Les mares
- Les fossés
- Les talus
- Les espaces verts et espaces naturels
- Les unités de boisement
- Les cônes de vue à préserver

Emplacements réservés au titre de l'article L 151-41-1° du Code de l'Urbanisme :

Tableau des surfaces :
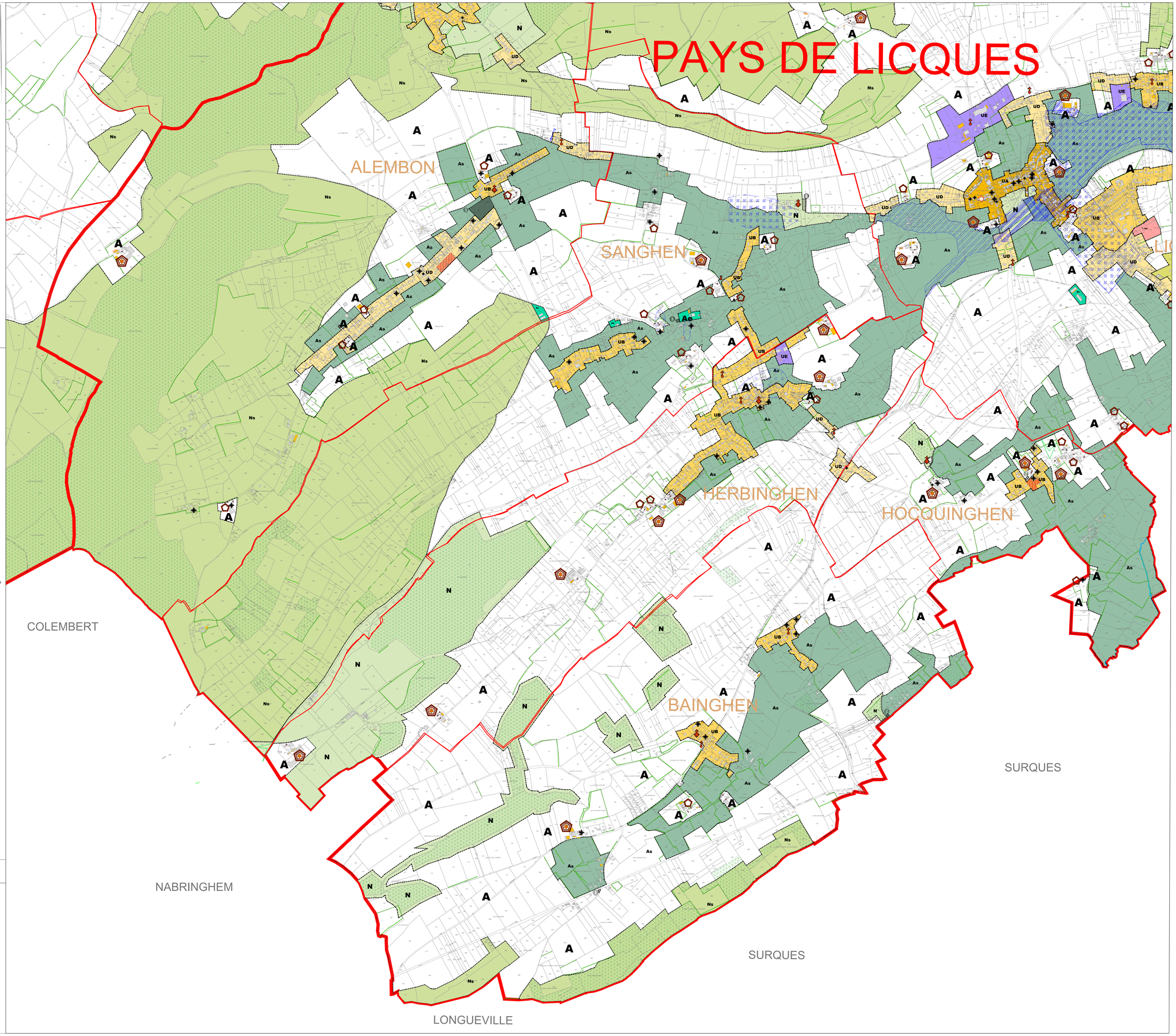
Numéro du PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
PAYS DE LICQUES			
2.1	**Alembon** : Création d'une aire de jeux et réhabilitation d'une zone humide	12 925m²	Commune de Alembon
2.2	**Bainghen** : Réserve pour défense incendie	210 m²	Commune de Bainghen
2.3	**Bainghen** : Réserve pour défense incendie	210 m²	Commune de Bainghen
2.4	**Hocquinghen** : Aménagement d'une citerne incendie	400 m²	Commune de Hocquinghen
2.5	**Licques** : Extension du cimetière, hameau d'Ecoulles	1 930 m²	Commune de Licques
2.6	**Sanghen** : Extension du cimetière	1 700 m²	Commune de Sanghen
2.7	**Sanghen** : Aménagement d'un parking devant la mairie	405 m²	Commune de Sanghen
PAYS DE HARDINGHEN			
3.1	**Boursin** : Extension du cimetière, terrain multisports et aire de stationnement	3 500 m²	Commune de Boursin
3.2	**Caffiers** : Atelier municipal	990 m²	Commune de Caffiers
3.3	**Caffiers** : Extension de la maison de retraite et/ou réalisation d'un béguinage	17 450 m²	Commune de Caffiers
3.4	**Caffiers** : Création d'une station d'épuration	28 700 m²	SI de la Région d'Hardinghen
3.5	**Caffiers** : Aménagement d'un terrain de jeux multisports	28 150 m²	Commune de Caffiers
3.6	**Hardinghen** : Extension d'un équipement public	2 440 m²	Commune de Hardinghen
3.7	**Hardinghen** : Création d'une voirie d'accès à la zone de développement	380 m²	Commune de Hardinghen
3.8	**Hardinghen** : Bouclage de sentier pédonnier	430 m²	Commune de Hardinghen
3.9	**Hardinghen** : Extension du cimetière	3 550 m²	Commune de Hardinghen
3.10	**Hardinghen** : Création d'une station d'épuration	9 120 m²	Commune de Hardinghen
3.11	**Hermelinghen** : Extension du cimetière	700 m²	Commune de Hermelinghen
3.12	**Hermelinghen** : Equipement et installations sportives	11 980 m²	Commune de Hermelinghen
PAYS DE ARDRES			
4.1	**Ardres** : Extension du cimetière	2 920 m²	Commune de Ardres
4.2	**Balinghem** : Aménagement d'un tamponnement eau	31 652 m²	Commune de Balinghem
4.3	**Brêmes** : Aménagement d'une aire de stationnement	3 720 m²	Commune de Brêmes
4.4	**Brêmes** : Aménagement d'un cheminement piéton	3 110 m²	Commune de Brêmes
4.5	**Brêmes** : Aménagement de voirie	686 m²	Commune de Brêmes
4.6	**Brêmes** : Aménagement d'une réserve incendie	864 m²	Commune de Brêmes